

<http://snetap-fsu.fr/Les-agents-de-CFAA-CFPPA.html>



Les agents de CFAA/CFPPA abandonnés par le ministère

Les agents de CFAA/CFPPA abandonnés par le ministère

- Les Dossiers - Formation adulte - apprentissage -



Date de mise en ligne : vendredi 6 juin 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le secteur CFAA/CFPPA a participé à l'audience accordée par le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll, suite à la manifestation « les 24h du Mans » des 20 et 21 mai 2014 (voir [compte rendu complet](#)) :

Compte tenu des nombreuses questions à exposer, le secteur CFAA/CFPPA a sélectionné un certain nombre de points...

1er point : l'ouverture de négociations (ou la reprise) sur un décret régissant les conditions d'emploi pour que tous les agents de CFAA/CFPPA aient les mêmes conditions de travail.

Ce point va de pair avec la question du dialogue social et le refus de réunir les groupes de travail (emplois gagés, protocole des contractuels, droits sociaux....).

2ème point : la question du passage en force dans certains centres à 1607 heures annuelles de travail pour les enseignants.

Sur ce point, nous avons rappelé notre opposition ferme et notre volonté que sans délai la [DGER](#) et les [DRAAF](#) rappellent - dans l'attente d'une décision ministérielle - que le protocole de 1998 reste le seul texte de référence pour tous les agents.

3ème point : la place et rôle des CFPPA dans la loi d'avenir agricole dans le programme « enseigner à produire autrement », estimant que les CFPPA sont un outil de territoire fondamental et indispensable pour la formation des agriculteurs pour « produire autrement » et que cela devait se traduire par des moyens.

Sur ces 3 points :

- quelques déclarations de principe
- pas d'engagements de la part du ministre
- et une attitude d'opposition franche de la DGER et de la conseillère du ministre qui ont vite refermé les portes entrouvertes par le ministre.

Concrètement :

sur les 1607 h de travail annuel des enseignants de CFAA/CFPPA : elles ne sont pas abandonnées mais « on ne veut pas passer en force ». Le ministre ne souhaite pas imposer un cadre qui serait préjudiciable aux centres, tout en reconnaissant la nécessité d'établir une règle entre le protocole de 1998 et les 1607 h.

sur les CFPPA et la loi d'avenir, le ministre précise : « s'il faut aller plus loin dans le dispositif « produire autrement » quant à leur place et fonctions, j'y veillerai, mais il n'y aura pas de moyens en plus ».

Conclusion : une fois de plus, c'est avec le sentiment d'abandon et d'indifférence vis-à-vis des personnels de CFAA/CFPPA que nous avons quitté le ministère...

L'appel au [boycott des examens](#) aurait pu être levé s'il y avait eu l'engagement ferme d'une reprise de négociations et des signes d'attention et d'intérêt.

Malheureusement, le Ministre et la DGER n'ont pas saisi l'opportunité.

**Plus que jamais, l'heure est à l'action ! Pour qu'enfin nous soyons entendus, défendus et considérés
Boycottons massivement les convocations aux examens.**

Pour le secteur CFAA-CFPPA,
Laurence Dautraix, Secrétaire nationale